



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021, 19 H 30 CENTRE CULTUREL LAURENT G-BELLEY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2022
4. ADOPTION – Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024
5. PÉRIODE DE QUESTIONS – LIMITÉE AU BUDGET ET AU PTI ⁱ
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ En plus de pouvoir être présents lors de la séance et intervenir directement lors de la période de questions, les citoyens peuvent également poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'à 19 h 30 le jour de la séance (soit mardi 14 décembre 2021 à 19 h 30). Pour cette séance extraordinaire, les questions doivent porter exclusivement sur le budget ou le programme triennal, conformément à l'article 474.2 LCV.

Toutes les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être sujet à changement avant ou lors de la séance.